

Engagement tenu :
Baisser les impôts,
améliorer les services publics
aux Venellois
et investir pour l'avenir

Baisse
des impôts
communaux

SPECIAL
BUDGET
2016



Arnaud
Mercier,
Maire de Venelles,

Venelloises, Venellois,
Mes Chers Amis,

Le budget 2016 vient d'être voté, dans la règle d'or, par le nouveau conseil municipal, le 29 mars 2016. Je tiens à vous en présenter les grandes lignes. Le document complet est à votre disposition afin que vous puissiez le consulter en toute transparence.

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique très difficile marqué par :

- ▶ Le désengagement accéléré du gouvernement ;
- ▶ L'augmentation des prélèvements de l'Etat sur les communes ;

▶ Les dépenses supplémentaires à la charge de la commune liées à l'inévitable désengagement de l'Etat. Cependant, il est de mon devoir de ne pas en faire payer la charge aux Venellois.

Ainsi, dans ce contexte financier des plus sombres au niveau national, la nouvelle équipe municipale, qui a reçu votre confiance en septembre dernier, vient de décider malgré tout de baisser le taux des 3 impôts locaux. Ce n'est pas le choix de la facilité !

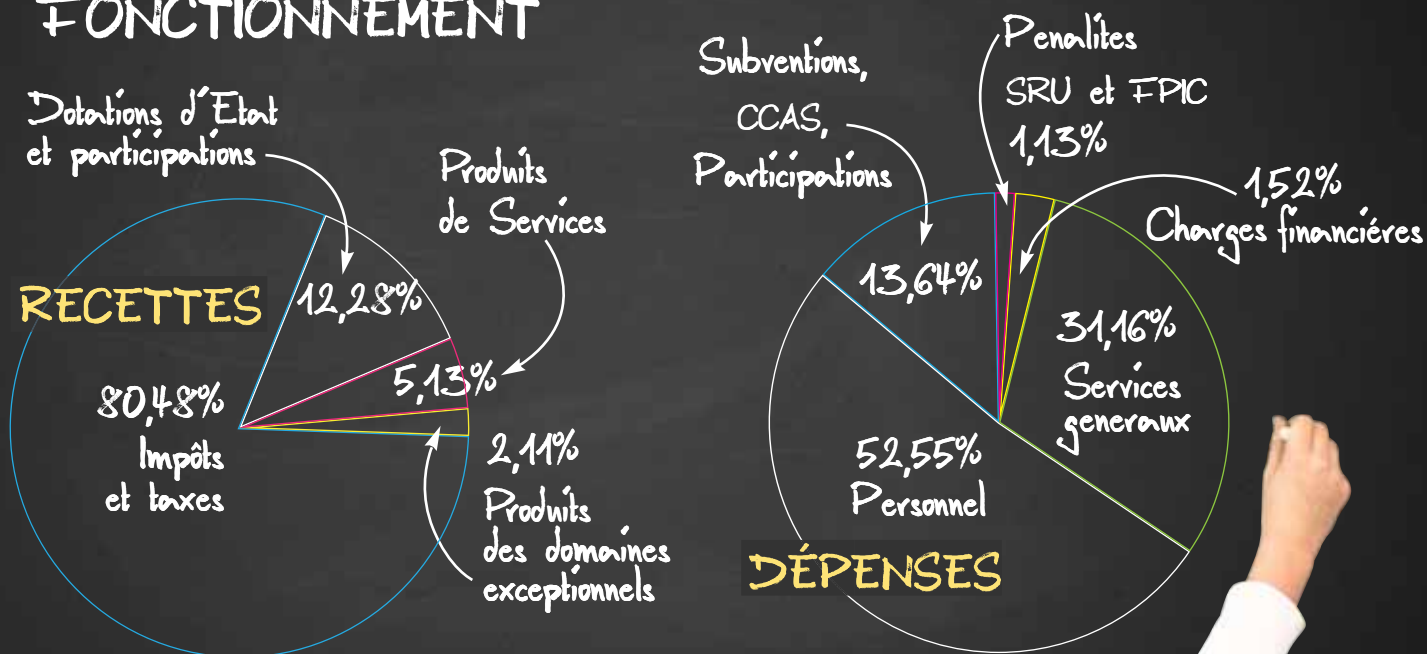
C'est un choix politique fort, à la fois pour les familles venelloises et pour démontrer qu'il est possible, sans augmenter les impôts, d'améliorer les services publics aux habitants et de créer de bonnes conditions pour des investissements d'avenir, qui seront conditionnés par le soutien des partenaires : Conseil Départemental et Métropole. Cela démontre également notre engagement moral envers les habitants depuis notre élection : "Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit".

Nous voulons maintenir le cap des investissements d'avenir. Nos priorités n'ont pas été modifiées : garantir un cadre de vie agréable et sécurisant, préparer l'avenir de notre commune et maintenir notre rayonnement associatif, sportif et culturel.

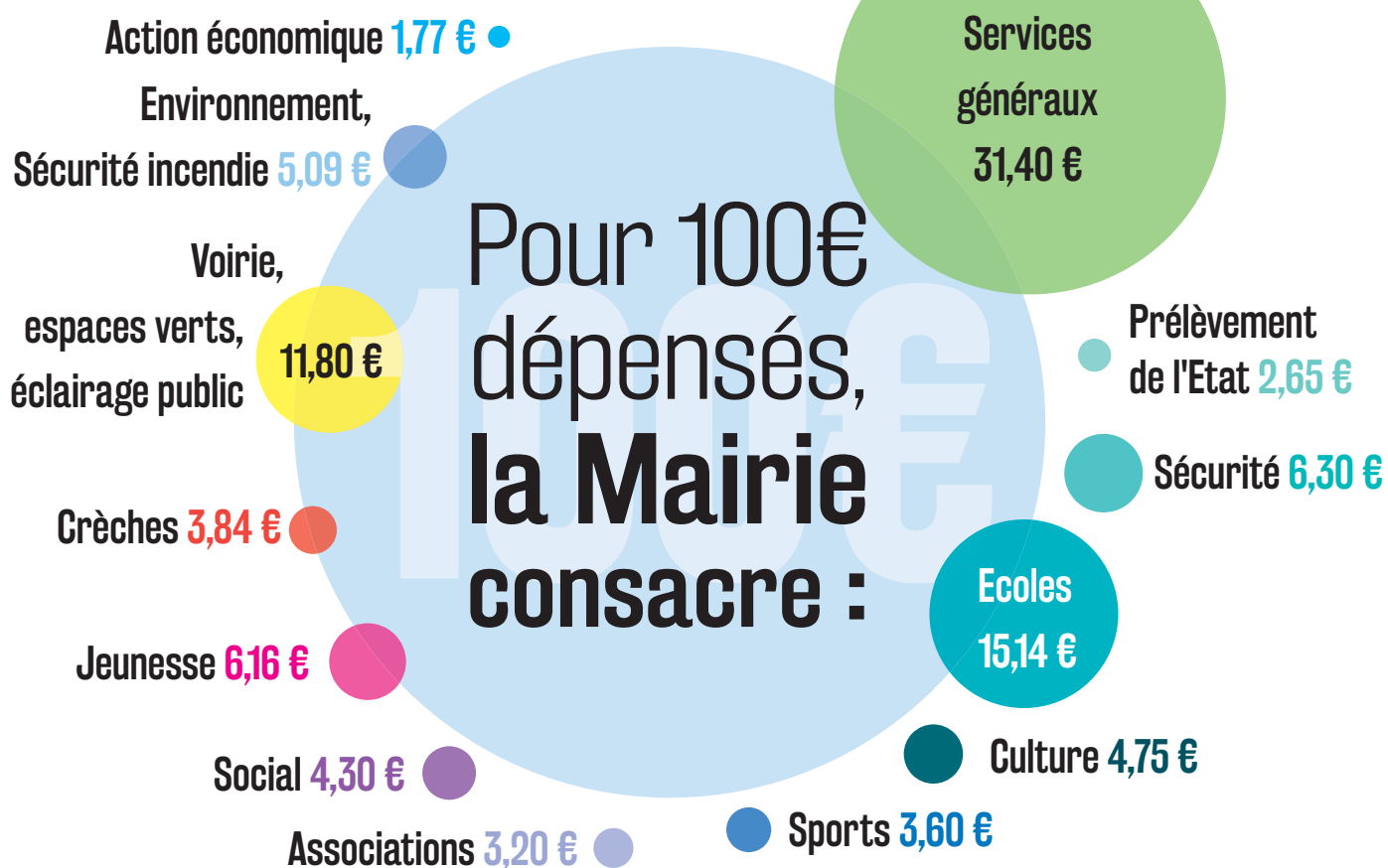
*Croyez à mon entier dévouement
Bien chaleureusement,*

Un budget d'avenir sous

FONCTIONNEMENT



10 313 293 € pour améliorer le cadre



contrôle



Un Etat qui baisse ses dotations aux Communes

28 Milliards de baisse sur 3 ans ! Pour Venelles, c'est une perte de 500 000 € en 2016 ! L'Etat nous impose une participation accrue aux dépenses tout en réduisant nos moyens de façon draconienne.

Pèsent sur la commune :

- Les dépenses inhérentes aux nouveaux rythmes scolaires ;
- Les dépenses entraînées par des normes, plus contraignantes imposées par l'Etat ;
- Les fonds de compensation car Venelles est considérée comme riche (FPIC...);
- La hausse des charges salariales.

Les taux communaux des impôts locaux en baisse

	2015	2016
Taxe d'habitation :	17,80%	17,62%
Foncier bâti :	26,80%	26,53%
Foncier non bâti :	33,30%	32,97%

de vie des Venellois

Toutes ces pressions sont écrasantes pour les communes, arrivent en tir groupé et exigent des efforts d'adaptation colossaux.

"Le gouvernement nous impose de nouvelles charges.

L'Etat fait payer aux communes des compétences nationales et nous fait rembourser les dettes qu'il a lui-même cumulées".

François LANGLET, Délégué aux Finances

Dans cette situation difficile, nous ne faiblissons pas dans notre volonté de préserver la qualité de vie des familles venelloises, sans augmenter la charge fiscale sur les ménages.

Malgré la baisse des taux communaux des impôts locaux, les services publics aux familles seront maintenus.

"La baisse des impôts communaux ne se fera pas au détriment des investissements d'avenir".

Alain QUARANTA, 1^{er} adjoint.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2015
 TAXE D'HABITATION
 votée et perçue par la commune et divers organismes
 CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

DEPARTEMENT : 13 COMMUNE : VENELLES

AUJOURD'HUI VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS LOCAUX

A B A T T E M E N T S	• Général à la base	
	• Personne(s) à charge	
	- Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personne(s)	
	- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	
	• Spécial à la base	
	• Spécial handicapé	
	Base nette d'imposition	
	Taux d'imposition 2015	17,80%
	Cotisations 2015	
	Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires	
	Taux d'imposition 2014	
	Rappel cotisations 2014	
	Variation en valeur	
	Variation en pourcentage	

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2016
 TAXE D'HABITATION
 votée et perçue par la commune et divers organismes
 CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC
 votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

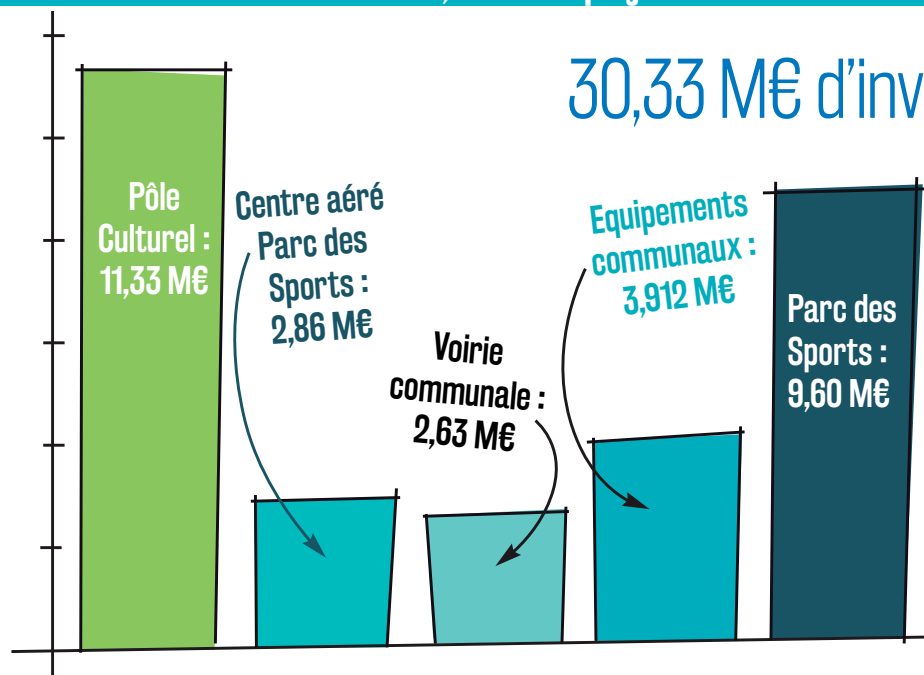
DEPARTEMENT : 13 COMMUNE : VENELLES

EN SEPTEMBRE VOTRE FEUILLE D'IMPÔTS LOCAUX SERA CELLE-CI

A B A T T E M E N T S	• Général à la base	
	• Personne(s) à charge	
	- Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personne(s)	
	- Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	
	• Spécial à la base	
	• Spécial handicapé	
	Base nette d'imposition	
	Taux d'imposition 2015	17,62%
	Cotisations 2015	
	Dont Majoration 20 % Rés. Secondaires	
	Taux d'imposition 2014	
	Rappel cotisations 2014	
	Variation en valeur	
	Variation en pourcentage	

Une gestion nouvelle...

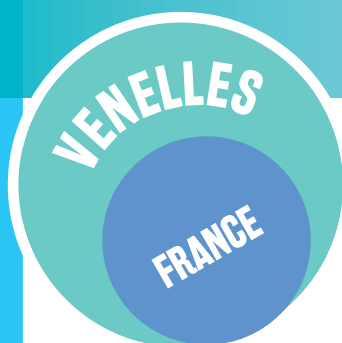
Une chute des dotations d'Etat, mais des projets d'avenir...



L'expérience en qualité adjoint aux finances pendant 5 années d'Arnaud MERCIER lui permet de bien analyser la situation financière de la commune.

C'est pourquoi, l'équipe municipale est en capacité de proposer une baisse d'impôt, en l'accompagnant d'une gestion très rigoureuse et d'un contrôle de gestion draconien. Le budget 2016 est un prévisionnel raisonné qui s'appuie sur de bonnes fondations et une situation de finances saines. Il prend également en compte les incertitudes liées à la Métropole, aux dotations d'Etat et aux soutiens de nos partenaires.

...investir pour demain



Venelles,
une commune
qui investit plus
que les autres

- Venelles : **526 €** par habitant (BP 2016)
- Moyenne des communes françaises : **317 €** par habitant (CA 2014)

L'Equipe Municipale maintient ses engagements :

Dans ce contexte difficile, la municipalité de Venelles travaille sans relâche pour lancer des investissements d'avenir : Centre aéré au Parc des Sports, parking au centre ville, complexe culturel, Venelles le Haut, aménagement de la voirie au Parc des Sports, réfection de la rue de la Reille, salle multisports et tribunes, locaux des services techniques,...

"L'équipe municipale a mis en place toutes les conditions financières pour être en capacité de conduire ces investissements. Ils seront possibles avec le soutien de Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental et avec celui de la Métropole qui devrait maintenir les contrats passés avec l'ancienne CPA".

Arnaud MERCIER, Maire de Venelles

+ d'infos sur www.venelles.fr

